

→ 28/11/89
foule



LE POINT SUR...

ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE VACCINALE POUR LA ROUGEOLE DE 1983 À 1988 À PARTIR DE L'EXPLOITATION DES CERTIFICATS DE SANTÉ DU 24^e MOIS

C. JESTIN (S.E.S.I.)

Un programme de vaccination doit être évalué régulièrement pour mesurer les résultats se rapportant aux objectifs du programme :

- sur le plan quantitatif : pour savoir si on se rapproche des objectifs fixés : c'est le taux de couverture vaccinale;
- sur le plan qualitatif : pour contrôler les résultats du programme et renforcer les efforts là où ils sont nécessaires notamment, la connaissance et l'acceptabilité de la vaccination.

Les enquêtes de couverture vaccinale fournissent des indicateurs directs sur les résultats du programme.

En France le ministère chargé de la Santé dispose de deux enquêtes pour évaluer sur le plan national la progression du programme de vaccination rougeole-rubéole-oreillons :

1^o Résultats de l'exploitation annuelle des certificats de santé du 24^e mois (S.E.S.I.);

2^o Enquête effectuée chez les enfants de 6 ans lors du premier bilan de santé scolaire (L.N.S.-S.E.S.I.).

L'ensemble des enfants ayant eu 2 ans dans l'année est appelé population de référence (P.R.).

Année 1987 (carte 1)

77 départements métropolitains et 2 départements d'outre-mer ont pu fournir des statistiques à partir des C.S. 24.

Les enfants de 2 ans de ces départements représentent 75,5 % de la population de référence.

Le taux moyen de réception des certificats du 24^e mois est de 65,7 %.

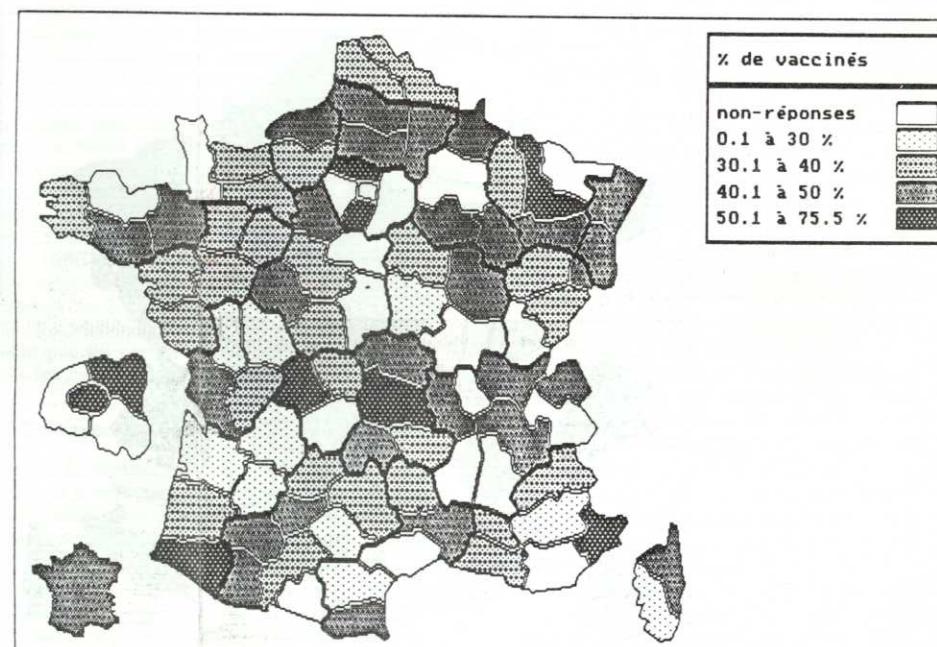
43,5 % des enfants sont vaccinés contre la rougeole.

La médiane des départements est à 40,5 %. Le taux minimum est de 19,9 % dans le Lot-et-Garonne et de 76,6 % à Paris.

11 départements se situent au-dessus de 50 %, 10 en dessous de 30 % dont 4 en-dessous de 25 %, 27 départements ont une couverture vaccinale comprise entre 40 % et 50 %.

Il faut noter que 4 départements de la région parisienne n'ont pu fournir leurs résultats voisins de 60 %; cette absence affecte la moyenne nationale en la sous-estimant.

Couverture vaccinale rougeole 1987
(certificats de santé du 24^e mois)



Carte 1

Les résultats annuels sont obtenus par exploitation des formulaires statistiques départementaux.

RÉSULTATS

De grandes disparités sont observées entre les régions et parfois au sein d'une même région d'un département à l'autre. La région parisienne garde une avance large sur les autres régions avec une moyenne de 66 % sur 4 départements. Les régions les moins bien protégées sont celles de l'Ouest (à l'exception de la Bretagne), du sud de la France, les régions du sud-ouest (Poitou - Charentes, Aquitaine) et du Nord - Pas-de-Calais, ont les taux les plus bas (respectivement 31 % à 35 %). Les départements très urbanisés sont généralement mieux « vaccinés » (Île-de-France) que les départements situés en zone rurale avec au sein de ces mêmes départements des écarts importants entre ville et campagne. Les modes de garde en collectivités exigeant une vaccination contre la rougeole, sont beaucoup plus développés en ville qu'en zone rurale et contribuent certainement à augmenter la couverture vaccinale.

Année 1988 (carte 2)

Les résultats ont été obtenus pour 96 départements soit 96,1 % de la population de référence. Les départements qui n'ont pu exploiter l'ensemble de l'année ont réalisé l'étude soit sur échantillon représentatif des certificats reçus dans l'année, par sondage aléatoire, soit sur les certificats reçus pendant des périodes de l'année tirées au sort (semaines) ou plus souvent sur le mois d'octobre 1988.

La couverture vaccinale moyenne est de 51,5 %, la médiane à 46,4 %.

La dispersion est grande avec un taux minimum dans le Lot à 18 % et un taux maximum de 82 % à Paris.

26 départements ont un taux inférieur à 40 % dont 7 en dessous de 30 %. 32 départements se situent au-dessus de 50 %. On observe une grande concentration autour de la médiane. La moyenne est très supérieure au taux médian. Les départements très peuplés de la région parisienne ont une couverture vaccinale élevée. Il en est de même pour les départements d'outre-mer, ceux-ci ont tous mis en place de véritables programmes de vaccination qui les conduit à une couverture vaccinale élevée très supérieure à la moyenne métropolitaine. Les disparités restent

importantes d'une région à l'autre avec cependant tendance à la réduction des écarts et plus forte concentration de départements à des taux médians (40 départements entre 40 % et 50 %). L'Île-de-France et les départements d'outre-mer ont une couverture proche de 70 % et dans 6 autres régions la couverture vaccinale est supérieure à 50 % (Rhône-Alpes, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Centre, Champagne - Ardenne). Trois régions restent à un niveau de couverture inférieur à 40 % : Corse, Poitou - Charentes, Midi - Pyrénées.

Évolution de la couverture vaccinale de 1983 à 1988 (graphiques 1 et 2).

1. En octobre 1983 a été mis en place le programme de vaccination rougeole-rubéole associée. Au moment du lancement du programme le taux moyen de couverture vaccinale des enfants de 2 ans apprécié par les C.S. 24 était de 22 % pour la rougeole [1].

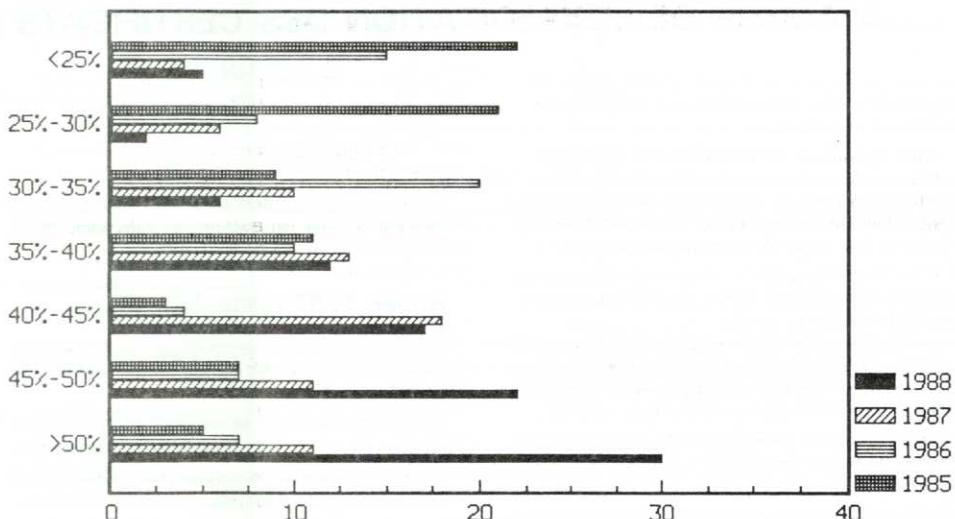
2. En octobre 1984 un sondage effectué dans 75 départements met en évidence une couverture vaccinale à 29 % avec une médiane à 25 % [1].

3. L'exploitation des certificats reçus au cours de l'année 1985 de janvier à décembre, indique une couverture de 32 % alors qu'un sondage réalisé sur le seul mois de septembre 1985 indique une couverture de 37 %. En 2 ans de recommandation de vaccination systématique la progression n'avait été que de + 15 % [1].

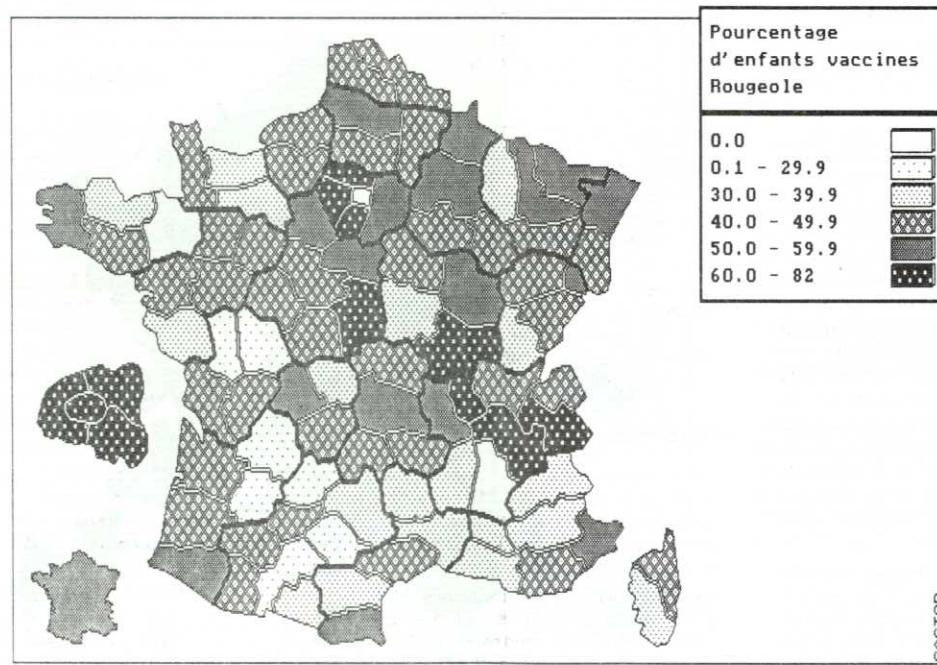
4. Pour l'année 1986, la couverture vaccinale sur 75 départements est de 39 % avec une médiane à 34 %. La progression en année entière de 1985 à 1986 est de 8 points pour les départements ayant répondu les deux années.

5. Le taux de 43,5 % obtenu en 1987 est sous-estimé par rapport à 1986. En reprenant le champ constant des départements ayant fourni des résultats en 1986 et en 1987, le taux de couverture passe en réalité de 38 à 43,5 % soit un

Graphique 1. – Évolution de la distribution de la couverture vaccinale pour la rougeole 1985-1988 (S.E.S.I.-P.M.I.)

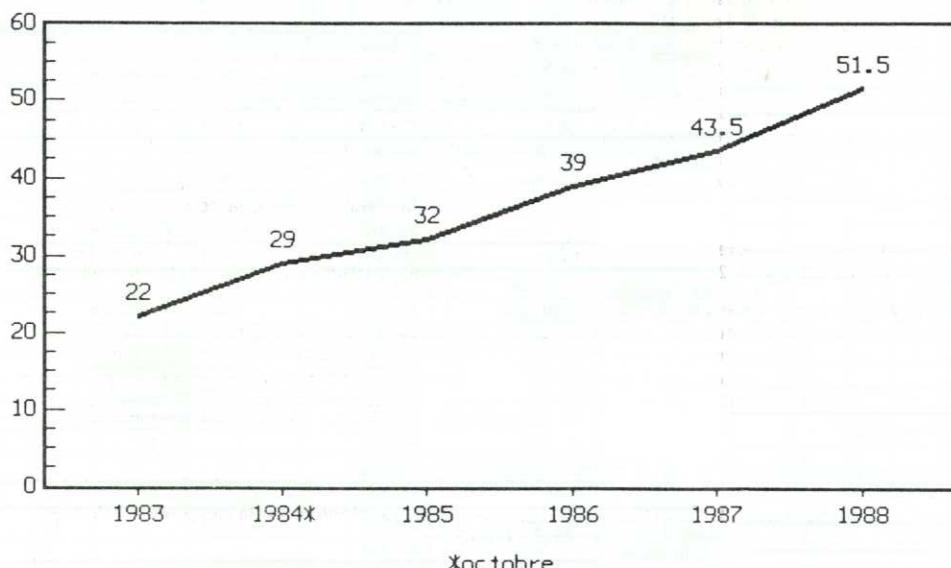


Certificats de santé du 24^e mois 1988



Carte 2

Graphique 2. — Évolution de la couverture vaccinale pour la rougeole 1983-1988
certificats de santé 24^e mois (S.E.S.I.-P.M.I.)



gain moyen de 5,5 %, ce qui permet de poser l'hypothèse que la couverture vaccinale en 1987 est d'au moins 45 %.

6. Cette hypothèse est confirmée par l'évolution du taux de couverture vaccinale à champ constant des départements ayant répondu en 1987 et 1988 : l'évolution est de 5,5 % — 44,4 % à 49,9 % — alors que la moyenne nationale est à 51,5 % en 1988.

Entre 1983 et 1988, la couverture vaccinale obtenue par exploitation des C.S. 24 a augmenté de 30 % soit une progression moyenne annuelle de 6 %. La progression a donc été très lente depuis la mise en place du programme associé rougeole-rubéole. Ce programme avait été peu réactivé depuis. La nouvelle campagne nationale en faveur du vaccin rougeole-oreillons-rubéole devrait voir une augmentation rapide de ces taux.

Élément positif la vaccination contre la rubéole et les oreillons rentre dans les pratiques vaccinales pour devenir systématiquement associée à la rougeole.

Discussion

L'exploitation de la rubrique vaccination du C.S. 24 permet une surveillance exhaustive en routine de la couverture vaccinale des enfants au 24^e mois. Cependant, des obstacles tenant essentiellement aux circuits de transmission et d'exploitation du certificat et à la qualité de son remplissage limitent actuellement la fiabilité des données qui en sont extraites.

1. Avantages

Le certificat de santé et la mention sur le certificat du 24^e mois des vaccinations pratiquées reposent sur un support législatif (loi du 15 juillet 1970) et réglementaire (décret du 8 juillet 1976).

Chaque enfant bénéficie au 24^e mois d'un examen médical obligatoire. À l'occasion de cet examen, le médecin doit remplir le C.S. 24 et le renvoyer sous pli confidentiel et fermé au médecin responsable du service de P.M.I. du département de résidence de l'enfant (décret du 2 mars 1973).

Les principaux indicateurs issus des certificats de santé sont comptabilisés dans le formulaire statistique départemental sur la santé de la mère et de l'enfant adressé chaque année par le président du Conseil général au ministère (décret du 14 août 1985, arrêté du 4 mars 1986).

verture vaccinale [2], les résultats des C.S. 24 étant peu éloignés de ceux obtenus par d'autres méthodes d'enquête [2].

CONCLUSION

D'après l'exploitation des certificats de santé du 24^e mois, de 1983 à 1988, le taux national de couverture vaccinale pour la rougeole a progressé de près de 30 % (22 à 51,7 %) soit un gain annuel de 6 %. Si la progression pour la vaccination contre la rougeole a été relativement faible, la vaccination contre la rubéole et les oreillons passe dans les habitudes pour devenir systématiquement associée. En 1987, 80 % des enfants vaccinés contre la rougeole l'étaient aussi contre la rubéole. Les ventes de vaccins confirment cette évolution. Le remboursement, généralisé depuis le 1^{er} septembre 1989, de cette vaccination par les caisses primaires d'assurance maladie et le lancement d'une campagne nationale de vaccination contre ces trois maladies devraient permettre d'obtenir une progression rapide de la couverture vaccinale. L'objectif des pouvoirs publics, à moyen terme, est l'élimination de la rougeole, de la rubéole congénitale et des oreillons et, à court terme, une couverture vaccinale de 95 % de la population des enfants de moins de 2 ans, garçons et filles.

Connaître le niveau de couverture vaccinale est indispensable pour contrôler les résultats du programme et le renforcer là où il est nécessaire.

L'exploitation des certificats de santé du 24^e mois reste l'instrument privilégié pour connaître la progression de la couverture vaccinale dans la tranche d'âge cible du programme. Les enquêtes en milieu scolaire (bilans de maternelle [5], bilans de 6 ans [4]) ou les enquêtes à domicile de type O.M.S.-P.E.V. [3] fournissent des informations actuellement de meilleure qualité, mais trop tardives quant à l'impact du programme. Ces enquêtes sont très intéressantes pour évaluer l'importance du rattrapage et les raisons de non-vaccination.

La fiabilité des informations recueillies par les C.S. 24 doit être évaluée par d'autres enquêtes permettant de connaître les raisons de non-réception ou de non-remplissage des certificats absents.

Enfin, il est indispensable de développer une information en retour à tous les niveaux pour stimuler la qualité et l'importance de l'information.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Direction générale de la Santé. *Évaluation du programme français de vaccination contre la rougeole et la rubéole*, décembre 1985. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 1987, n° 7.
- [2] BONNEFOI M.-C. *Évaluation du programme de vaccination rougeole à partir des certificats de santé*. Sous-direction de la Petite Enfance D.A.S.E.S.-Paris. Non publié.
- [3] JESTIN C., GUÉRIN N. *Couverture vaccinale en France : surveillance exhaustive, enquêtes par sondage*. Séminaire 4. Biraud 1985. Fondation Mérieux.
- [4] GOULET V., LE LAIDIER S. *Évaluation en milieu scolaire de la couverture vaccinale rougeole-rubéole-oreillons d'enfants de 6 ans nés en 1981*. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 1988, n° 28.
- [5] Observatoire régional de la Santé Langue-doc - Roussillon. Conseil général de l'Hérault. *État de Santé des enfants nés en 1983*. Enquête auprès des écoles maternelles de l'Hérault.

Cas déclarés pour certaines maladies transmissibles

Données provisoires non validées

Semaine du 16 au 22 octobre 1989

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULATION EN 1987	Typhoides et paratyphoides	SIDA	Méningite à méningocoques	Brucellose	Tétanos	Tuberculose	Toxi-infection alimentaire collective	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULATION EN 1987	Typhoides et paratyphoides	SIDA	Méningite à méningocoques	Brucellose	Tétanos	Tuberculose	Toxi-infection alimentaire collective
ALSACE	67 - Rhin (Bas-)	944 000	1							LIMOUSIN	19 - Corrèze	239 000			1				
	68 - Rhin (Haut-)	665 000			1		1				23 - Creuse	135 000				Non communiqué			
	Total	1 609 000	1		1		1				87 - Vienne (Haute-)	360 000							
AQUITAINE	24 - Dordogne	379 000									Total	734 000		1					
	33 - Gironde	1 165 000	8				12			LORRAINE	54 - Meurt.-et-Mos.	708 000							1
	40 - Landes	310 000	2								55 - Meuse	197 000			Non communiqué				
	47 - Lot-et-Garonne	305 000	2	3							57 - Moselle	1 033 000	3	1		4			
	64 - Pyrénées-Atlan.	571 000									88 - Vosges	389 000			Non communiqué				
	Total	2 730 000	2	13			12				Total	2 327 000	3	1		5			
AUVERGNE	03 - Allier	364 000			1					MIDI - PYRÉNÉES	09 - Ariège	136 000							
	15 - Cantal	159 000					1				12 - Aveyron	276 000			Non communiqué				
	43 - Loire (Haute-)	209 000									31 - Garonne (Hte-)	863 000		5					
	63 - Puy-de-Dôme	596 000					1				32 - Gers	175 000			Non communiqué				
BOURGOGNE	Total	1 328 000			1		2				46 - Lot	155 000							
	21 - Côte-d'Or	486 000			Non communiqué						65 - Pyrénées (Htes-)	233 000			Non communiqué				
	58 - Nièvre	235 000					1				81 - Tarn	342 000			1	1	2		
	71 - Saône-et-Loire	571 000			Non communiqué						82 - Tarn-et-Gar.	195 000							
	Total	1 612 000					1				Total	2 375 000	5	1	1	1	2		
BRETAGNE	22 - Côtes-du-Nord	542 000			1					NORD - PAS-DE-CALAIS	59 - Nord	2 506 000	1	5	1		16		
	29 - Finistère	835 000					1				62 - Pas-de-Calais	1 425 000					3		
	35 - Ille-et-Vilaine	781 000		1			2				Total	3 931 000	1	5	1		19		
	56 - Morbihan	611 000					1			NORMANDIE (BASSE-)	14 - Calvados	610 000							
CENTRE	Total	2 769 000		1	1		4				50 - Manche	478 000							
	18 - Cher	323 000					3				61 - Orne	295 000	1						
	28 - Eure-et-Loir	380 000	5	4			12				Total	1 383 000	1				2		
	36 - Indre	238 000		2						NORMANDIE (HAUTE-)	27 - Eure	493 000							
	37 - Indre-et-Loire	526 000									76 - Seine-Maritime	1 211 000					5		
	41 - Loir-et-Cher	301 000					1				Total	1 704 000					6	1	
	45 - Loiret	573 000					3			PAYS DE LA LOIRE	44 - Loire-Atlant.	1 036 000	1	1			1		
CHAMPAGNE-ARDENNE	Total	2 341 000	5	6			19				49 - Maine-et-Loire	711 000							
	08 - Ardennes	297 000					1				53 - Mayenne	281 000					2		
CORSE	10 - Aube	295 000					1				72 - Sarthe	516 000	1						
	51 - Marne	559 000									85 - Vendée	509 000		1		1	2		
	52 - Marne (Haute-)	207 000									Total	3 053 000	1	2	1		4	2	
FRANCHE-COMTÉ	Total	1 359 000					2			PICARDIE	02 - Aisne	532 000	1		1		2		
	2 A - Corse-du-Sud	112 000			Non communiqué						60 - Oise	699 000					1	2	
	2 B - Corse (Haute-)	135 000			Non communiqué						80 - Somme	549 000			Non communiqué				
	Total	247 000									Total	1 780 000	1		1		3	2	
ÎLE-DE-FRANCE	25 - Doubs	479 000								POITOU - CHARENTES	16 - Charente	343 000							
	39 - Jura	245 000									17 - Charente-Mar.	523 000					2		
	70 - Saône (Haute-)	234 000					1				79 - Sèvres (Deux-)	346 000							
	90 - Terr. de Belfort	130 000									86 - Vienne	381 000					1		
	Total	1 088 000					1				Total	1 593 000					3		
LANGUEDOC - ROUSSILLON	75 - Paris (Ville)	2 069 000	2	15	3		16	1		PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	04 - Alpes-Hte-Prov.	127 000							
	77 - Seine-et-Marne	985 000			Non communiqué						05 - Alpes (Hautes-)	109 000							
	78 - Yvelines	1 270 000	1	5			2				06 - Alpes-Marit.	910 000	1	9			6		
	91 - Essonne	1 048 000	1	1			4				13 - B.-du-Rhône	1 758 000	3	2					
	92 - Hauts-de-Seine	1 370 000	1	2			16	1			83 - Var	760 000							
	93 - Seine-St-Denis	1 346 000			Non communiqué						84 - Vaucluse	465 000	3	1	2				
	94 - Val-de-Marne	1 199 000	1	6	1		2				Total	4 129 000	4	15	2	8			
	95 - Val-d'Oise	993 000		2			4				01 - Ain	457 000			Non communiqué				
	Total	10 281 000	6	31	4		44	2			07 - Ardèche	275 000			Non communiqué				
	11 - Aude	290 000		2							26 - Drôme	415 000							
FRANCE OUTRE-MER	30 - Gard	570 000					1				38 - Isère	988 000	1						
	34 - Hérault	776 000	6								42 - Loire	739 000			Non communiqué				
	48 - Lozère	72 000			Non communiqué						69 - Rhône	1 443 000	1	4					
	66 - Pyrénées-Orient.	360 000	3				1				73 - Savoie	335 000		1					
	Total	2 067 000	11				2				74 - Savoie (Haute-)	540 000	1	2			4		
FRANCE OUTRE-MER	971 - Guadeloupe	328 400			Non communiqué					TOTAL DE LA SEMAINE	Total	5 192 000	3	7					
	972 - Martinique	329 600									28	95	10	5	1	143	10		
	973 - Guyane	73 000			Non communiqué						FRANCE MÉTROPOLITAINE	42 premières semaines de 1989	353	3 000	447	127	50	7 294	231
	974 - Réunion	516 000			Non communiqué						TOTAL :	42 premières semaines de 1988	348	2 201	395	183	61	7 450	120

Directeur de la publication : M. Maurice ROBERT

Rédacteur en chef : Dr Elisabeth BOUVET

Rédaction : Drs Jean-Baptiste BRUNET, Bruno HUBERT, Anne LAPORTE, Colette ROURE

Administration : M. André CHAUVIN - Secrétariat : Mme Sylvie CLUZAN

Direction générale de la Santé

Sous-direction de la Prévention générale et de l'Environnement

Bureau 1 C : 1, place de Fontenoy, 75700 Paris - Tél. : (1) 47 65 25 54

N° CPP : 2015 AD

Revue disponible uniquement par abonnement : 200 F pour l'ensemble des publications de l'année civile. Le seul mode de paiement accepté est le paiement à la commande. Les demandes d'abonnement doivent être faites exclusivement par courrier adressé à :

IMPRIMERIE NATIONALE - DÉPARTEMENT DIFFUSION
B.P. 637, 59506 DOUAI CEDEX